

pression, à dominer l'ordre du jour du Congrès, à exercer des pressions et à obtenir des mesures qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre du droit commercial international.

En dernière analyse, ces mesures nuisent non seulement à vos partenaires commerciaux, mais aussi à l'ensemble du public américain.

Considérons le différend relatif au bois d'oeuvre. Après huit ans d'un débat acrimonieux, huit ans durant lesquels des groupements sectoriels ont épuisé tous les moyens d'appel imaginables, le droit compensateur a finalement été supprimé par Washington. Mais, pendant qu'il était appliqué, des milliers d'Américains ont été contraints de payer plus cher leurs nouvelles maisons, et cela à cause du droit compensateur. Et l'inflation aux États-Unis a été supérieure à ce qu'elle aurait été autrement.

Comme je l'ai dit, le contentieux du bois d'oeuvre a été résolu récemment, à la faveur de la décision finale d'un comité de contestation extraordinaire établi conformément à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis [ALE]. Mais, dans les heures qui ont suivi la décision, certains groupes représentant l'industrie du bois d'oeuvre faisaient pression sur l'Administration pour qu'elle refuse de rembourser les droits injustement perçus, en menaçant une nouvelle fois de mettre en action tout un arsenal de procédures futiles.

Comme dans l'affaire du bois d'oeuvre, nous sommes parvenus à maîtriser – du moins pour l'année en cours – le contentieux du blé. Devant la menace d'une mesure unilatérale de la part des États-Unis, le Canada a consenti à l'entente, mais pas de gaieté de coeur. Nous ne pouvions voir la raison pour laquelle nous devions restreindre le commerce de notre blé, un commerce loyal. Nous avons finalement accepté l'entente parce qu'il était manifeste que les États-Unis, en cas de refus de notre part, allaient prendre des mesures plus radicales contre nos exportations de blé, afin de satisfaire aux exigences locales de certains producteurs de blé américains et de leurs représentants au Congrès.

Des mesures comme celles qui sont provoquées si souvent par tel ou tel petit groupe de mécontents entravent les échanges et les décisions d'investissement, nuisent aux consommateurs et rongent nos relations bilatérales.

La répétition de telles mesures risque de porter atteinte à la valeur même de l'accord. Dans la promotion de l'ALENA, le Parlement canadien avait soutenu que la zone économique élargie donnerait aux entreprises un meilleur accès à un marché nord-américain ouvert de 370 millions de consommateurs. Les barrières tarifaires et non tarifaires ne fausseraient plus ni ne retarderaient le développement économique. Les producteurs seraient mieux en mesure de réaliser leur plein potentiel en déployant leurs activités dans une économie nord-américaine intégrée. La concurrence devenant plus féroce, les